



Mises à jour du processus de reconnaissance des infirmiers Olim Hadashim

- 1) Un candidat à l'Alya, qui n'a pas de carte d'identité israélienne, peut ouvrir une demande sur le système des professionnels du ministère de la Santé, envoyer tous les documents avant son Alya, afin de raccourcir le processus de reconnaissance de diplôme et de se présenter aux examens de licence d'exercice national dès son arrivée en Israël.
<https://demographicqstnr.health.gov.il/RequestProfessionalStatusApplication>
- 2) L'équivalence du diplôme et sa vérification face au diplôme reconnu en Israël, sera effectué par la Division des Soins infirmiers en partenariat avec le comité d'évaluation des diplômes universitaires de l'étranger du ministère de l'Éducation.
<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/registered-nurse-verification-application/>
- 3) La soumission du formulaire de détails du programme d'études (y compris les heures dans les domaines théoriques et cliniques), précédemment rempli par l'établissement de formation, n'est plus requise.
- 4) Les Olim Hadashim peuvent déposer les documents pour une reconnaissance de statut professionnel en tant qu'infirmier par l'un des moyens suivants : par courrier recommandé, par scan via le portail et signature digitale.
<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/registered-nurse-verification-application/>
- 5) Les infirmiers cliniques / les sages-femmes avec une ancienneté **d'au moins** un an dans le domaine recevront une licence d'exercice fixe pour travailler dans le domaine des soins infirmiers dès qu'ils auront passés



אחות ראשית ארצית וראשת מינהל הסיעוד

Director of Nursing Division National Head Nurse

משרד
הבריאות
לחיים בריאים יותר

avec succès les examens nationaux de licence d'exercice d'infirmiers qualifiés.

<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/permit/>

- 6) Les participants au cours d'hébreu pour les infirmiers du ministère de l'Alya et de l'Intégration et du ministère de l'Éducation pourront obtenir une exemption de preuve de connaissance de l'hébreu.

<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/registered-nurse-hebrew-proficiency/>

- 7) Hotline pour les Olim Hadashim – Contact personnel et informations auprès des représentants de la Division des Services infirmiers.

<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/nursing-hotline/>